

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026\_052

Feuillet n°055

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande par le commerce SAS « O GRAND BONHEUR » 1 rue Georges Pompidou sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour installer une terrasse au niveau de son magasin rue Georges Pompidou,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité publique et prévenir les accidents,

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : La SAS « O GRAND BONHEUR » est autorisée à installer une terrasse de 22 m<sup>2</sup> sur le trottoir au niveau de son commerce 1 rue Georges Pompidou du 27 mars 2026 à 08 h 00 au 08 novembre 2026 à 18 h 00 (la terrasse ne devra pas gêner le passage des piétons sur le trottoir).

Article 2 : Le propriétaire du commerce « O GRAND BONHEUR » est responsable de la terrasse de ce commerce ainsi que son installation et son retrait.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

.../...

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 06 février 2026



Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.